

PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte

Scrutin du mardi 24 juin 2025 à 09h00 au jeudi 25 juin 2025 à 9h00 (heure de Mayotte) – Vote électronique

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en sa séance du 06 juin 2024 et modifiés par la délibération n° 2025-003 ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-019 relatif aux modalités de recours au vote électronique pour les élections des conseils de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-018 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-021 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de scellement des urnes électroniques en date du 23 juin 2025 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 25 juin 2025 ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1er : Proclamation des résultats

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration sont proclamés les résultats suivants :

Collège A – Représentants des professeurs des universités et personnels assimilés

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale	8
Nombre de bulletins dans l'urne	8
Taux de participation	100,00 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	8
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	4

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Université Plurielle	7	1	1	2
TOUS UNIS POUR L'UNIVERSITÉ DE MAYOTTE	1	0	0	0

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Université Plurielle	SUCRÉ Elliott WHARTON Sylvie

Collège B – Représentants des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	33
Nombre de votants	30
Taux de participation	90,91 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	30
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	15

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Unité et transparence pour l'UMAY	21	1	0	1
Thomas M'Saïdié, Ensemble bâtissons l'Université de Mayotte	9	0	1	1

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Unité et transparence pour l'UMAY	DUBOIS Marc
Thomas M'Saïdié, Ensemble bâtissons l'Université de Mayotte	M'SAÏDIÉ Thomas

Collège C – Représentants des autres enseignants et autres personnels rattachés à l'établissement pour leurs activités de recherche ne relevant pas des catégories précédentes

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	60
Nombre de votants	47
Taux de participation	78,33 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	22,5

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
PARTAGER – AGIR – INNOVER !	24	1	0	1
Unité et Transparence	14	0	1	1
ENSEMBLE BATISSONS L'UNIVERSITE DE DEMAIN	7	0	0	0

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
PARTAGER – AGIR – INNOVER !	ROSE Jean-Louis
Unité et Transparence	WALTER Raymond

Collège BIATSS – Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Résultats du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	71
Nombre de votants	63
Taux de participation	88,73 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	62
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	31

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
NARKÉ VOIMOJA	24	0	1	1
UNIR - Université Novatrice Inclusive et Résiliente	21	0	1	1
UNIUMAY	17	0	0	0

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
NARKÉ VOIMOJA	SOUFFOU Aktoibi
UNIR - Université Novatrice Inclusive et Résiliente	MADI ALI Soulaïmana

Collège Usagers

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	1695
Nombre de votants	195
Taux de participation	11,50 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	181
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	2
Quotient électoral	90,5

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Sièges attribués au QE	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges obtenus
Niya moza oudza loulou : "Ensemble pour agir"	109	1	0	1
MUSSOMO	72	0	1	1

Sont déclarés élus :

Nom de la liste	Représentants élus
Niya moza oudza loulou : "Ensemble pour agir"	ATTOUMANI Nousra (titulaire) CHAMSIDDINE Abdou Bendji (suppléant)
MUSSOMO	ELISABETH-MESNAGER Yoann Daniel (titulaire) ALI MARI Zahara (suppléante)

Article 2 : Publicité

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution de présent arrêté.

Il est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles et par une mise en ligne sur le site internet de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 26 juin 2025

Le Président de l'Université de Mayotte


Abal-Kassim CHEIKAHAMED

UNIVERSITÉ DE MAYOTTE
Le Président
REPUBLIQUE FRANÇAISE